



**CONVENTION SUR  
LES ESPÈCES  
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP15/Doc.26.5

10 septembre 2025

Français

Original : Anglais

15<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026  
Point 26.5 de l'ordre du jour

**PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS  
D'AFRIQUE EURASIE (AEMLAP)**

*(Préparé par le Secrétariat)*

Résumé:

Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Résolution 11.17 (Rev.COP14) *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)* et des Décisions 14.130–14.133 qui s'y rapportent.

Il contient des projets d'amendements à la Résolution 11.17 (Rev.COP14), de suppression des Décisions 14.130–14.133 et d'adoption de nouvelles décisions.

Les amendements et les projets de décision proposés dans ce document contribuent spécifiquement à la réalisation des Objectifs 1.1, 2.1, 2.2, 2.3, 5.3, 6.1 et 6.4 du Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032.

## PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE EURASIE (AEMLAP)

### Contexte

1. Le Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP - African-Eurasian Migratory Landbirds Action Plan) a pour objectif d'améliorer l'état de conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie à travers des actions de coordination internationale en faveur de ces espèces, ainsi qu'en facilitant les actions au niveau national.
2. La Conférence des Parties, lors de sa 14<sup>e</sup> réunion, a mis à jour la [Résolution 11.17 \(Rev.COP14\)](#) *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)*, au cours duquel le Plan d'action et ses annexes ont été adoptés. Par cette résolution, la COP a reconnu les travaux de la Station ornithologique suisse (Vogelwarte Sempach, Suisse) en tant que coordonnateur du Groupe de travail du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (Groupe de travail AEMLAP) et a demandé au Conseil scientifique de collaborer avec ledit Groupe de travail pour analyser des bases de données à long terme afin de promouvoir la recherche et de déterminer les principales lacunes concernant la conservation des oiseaux terrestres migrateurs à travers les paysages eurasiens et africains.
3. La COP14 a également adopté les Décisions 14.130–14.133 *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)*, dont le contenu est le suivant :

#### **14.130 Adressée aux Parties**

*Les Parties :*

- a) *sont invitées à soutenir la mise en œuvre de l'AEMLAP et du programme de travail de son Groupe de travail en coordonnant leurs activités, et à organiser au moins une réunion du Groupe de travail pendant la période intersessions entre la 14<sup>e</sup> et la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (COP14 et COP15);*
- b) *en particulier celles qui sont également Parties ou signataires, ou États de l'aire de répartition d'espèces couvertes par les deux autres instruments pertinents de la CMS - l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et le Mémoire d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (MdE Rapaces) - sont encouragées à soutenir, dès que possible, la mise en œuvre rapide du projet commun sur l'évaluation de l'état des espèces et l'élaboration de plans d'action pour les principaux habitats d'oiseaux prioritaires le long des voies de migration d'Afrique-Eurasie ;*
- c) *sont encouragées à promouvoir en parallèle l'utilisation de l'imagerie satellitaire et la surveillance des habitats et des oiseaux au sol, afin de mieux comprendre l'impact de la couverture terrestre et des changements d'utilisation des sols sur les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie, ainsi que les facteurs à l'origine de ces impacts, et d'éviter que l'utilisation des sols et les changements d'utilisation des sols portent soient préjudice aux oiseaux ;*
- d) *sont encouragées à tenir compte des projets pertinents tels que l'Atlas des migrations des oiseaux d'Eurasie et d'Afrique et intégrer leurs conclusions dans leurs politiques de conservation de rétablissement des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs ;*
- e) *sont encouragées à prendre note des évolutions récentes visant à définir un nouveau cadre institutionnel au titre de la CMS pour l'itinéraire aérien d'Asie centrale (CAF), et veiller à ce que des synergies soient recherchées entre les États de l'aire de répartition de l'AEMLAP et de la CAF ;*

- f) *sont encouragées à évaluer l'état des espèces d'oiseaux prioritaires empruntant les voies de migration d'Afrique-Eurasie et à contribuer à l'élaboration des plans d'action pour ces espèces ;*
- g) *sont priées de donner des informations dans les rapports nationaux soumis à la COP15, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'AEMLAP et son intégration dans d'autres accords internationaux pertinents, notamment sur le suivi et l'efficacité des mesures prises, afin d'atteindre les objectifs de la CMS ;*
- h) *sont encouragées à augmenter de manière significative la surface des exploitations agricoles et forestières respectueuses de la biodiversité et des espèces migratrices ; et*
- i) *sont encouragées à promouvoir la détection des sites de nidification dans les zones agricoles concernées afin d'éviter leur destruction et leur dégradation.*

#### **14.131 Adressée aux Parties, organisations intergouvernementales et non gouvernementales**

*Parties, organisations intergouvernementales et non gouvernementales :*

- a) *et en particulier les Parties, tout comme les donateurs bilatéraux et multilatéraux, le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres organisations internationales pertinentes, pendant la période intersessions entre COP14 et COP15, sont exhortés à s'engager dans la mise en œuvre du programme de travail du groupe de travail AEML, notamment en facilitant l'échange d'informations sur les espèces et les habitats clés, en particulier pour s'attaquer aux obstacles à l'utilisation durable des terres et à la conservation des habitats en Afrique, y compris les priorités pour l'Afrique de l'Ouest et l'Asie centrale, et en fournissant une assistance technique aux pays en développement pour le renforcement des capacités pertinentes ;*
- b) *sont exhortées à soutenir et à coopérer dans le cadre d'approches internationales existantes visant à conserver et à améliorer le couvert végétal (par exemple, le défi de Bonn, Bonn Challenge, Trillion Trees, Great Green Wall) et les projets locaux d'aide et de développement dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture, en surveillant les résultats, en permettant des comparaisons entre les sites et entre les années, si possible dans le cadre d'expériences bien conçues, afin de fournir des informations sur les interventions qui peuvent créer des scénarios gagnant-gagnant pour les oiseaux en tant qu'indicateur de la biodiversité, pour les communautés locales en termes d'avantages socio-économiques, et pour la neutralité de la dégradation des terres et les solutions basées sur la nature, ou qui, au moins, peuvent bénéficier aux oiseaux sans nuire à ces autres objectifs; et*
- c) *sont invitées à promouvoir l'enrichissement de la couverture végétale (y compris, mais pas seulement, les arbres) par l'utilisation d'espèces indigènes et la promotion de pratiques de gestion des terres écologiquement durables et d'une utilisation rationnelle de l'eau.*

#### **132. À l'adresse du Conseil Scientifique**

*Le Conseil scientifique est invité, sous réserve de la disponibilité des ressources, à :*

- a) *poursuivre les travaux du Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie jusqu'à la COP15, en élargissant sa composition et en intégrant l'expertise des régions géographiques actuellement absentes, afin de faciliter et de suivre la mise en œuvre du plan d'action, en développant des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre du programme de travail 2021-2026 ;*

- b) *travailler avec le Groupe d'étude sur les oiseaux terrestres migrateurs, les institutions universitaires concernées, les bailleurs de fonds pour la recherche et le Groupe de travail, afin de promouvoir activement la recherche qui aborde les principales lacunes de connaissances relatives à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans les paysages eurasiens, comme indiqué au paragraphe 9 de la Résolution 11.17 (Rev.COP14) Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs dans la région Afrique-Eurasie (AEMLAP) ; et*
- c) *fournir un soutien au Groupe de travail, à son Groupe directeur et à son Unité de coordination pour la mise en œuvre du programme de travail du Groupe de travail.*

#### **14.133 À l'adresse du Secrétariat**

*Le secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources devra :*

- a) *promouvoir l'importance de l'utilisation durable des terres pour les oiseaux migrateurs, de même que les pratiques et approches spécifiques décrites dans le programme de travail du Groupe de travail de l'AEMLAP, en collaboration avec les agences des Nations Unies concernées et d'autres institutions internationales, et rechercher des possibilités de collaboration afin d'encourager l'utilisation durable des terres pour les espèces migratrices et les populations ;*
- b) *collaborer avec les institutions compétentes des Nations Unies, les organisations internationales et d'autres parties prenantes pour organiser un atelier sur l'intégration des exigences en matière de biodiversité dans la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres à l'échelle appropriée.*
- c) *soutenir les discussions au sein du Groupe de travail sur la prévention des empoisonnements concernant les mesures à adopter pour réduire au minimum l'impact des pesticides agricoles sur les oiseaux terrestres conformément au Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie et aux lignes directrices sur les pesticides figurant dans la Résolution 11.15 (Rev.COP14) ; et*
- d) *organiser, pendant la période intersession entre les 14e et 15e sessions de la Conférence des Parties, une consultation avec les États de l'aire de répartition pour discuter des options qui permettraient d'améliorer la mise en œuvre du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP).*

#### Activités de mise en œuvre de la Résolution 11.17 (Rev.COP14) et des Décisions 14.130–14.133

4. Le Secrétariat a organisé des réunions du Groupe directeur du Groupe de travail AEMLAP afin de piloter la mise à jour de son programme de travail et de partager des informations entre les membres du groupe de travail. Le Secrétariat a également tenu des réunions régulières avec l'unité de coordination créée par la Station ornithologique suisse en 2022.
5. L'unité de coordination du Groupe de travail AEMLAP a continué à jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du programme de travail dudit groupe et est restée en communication régulière avec l'unité aviaire de la CMS ainsi qu'avec les membres du groupe de travail et les parties prenantes. Le Secrétariat a également travaillé en étroite collaboration avec les Parties à la CMS et les parties prenantes pour mettre en œuvre les activités couvertes par ce plan d'action.
6. Au cours de cette période intersessions, le Secrétariat a facilité au total trois réunions du Groupe directeur du Groupe de travail AEMLAP : deux en 2024 (mai et novembre) et une en juin 2025. L'objectif principal de ces réunions était : a) d'évaluer le niveau de mise en œuvre du programme de travail du Groupe de travail AEMLAP pour la période 2021-2026, et b) d'en produire une version actualisée qui s'alignerait sur le Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024–2032. Un nombre

important de participants ont pris part à ces réunions et, au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat était encore en train de recevoir et compiler les commentaires.

7. Pour soutenir la mise en œuvre de la Décision 14.133, le Secrétariat et la Station ornithologique suisse ont tenu un certain nombre de réunions bilatérales avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Ces réunions ont servi de cadre pour discuter de la possibilité de mettre au point un programme de travail commun sur les habitats, l'utilisation durable des terres et l'utilisation des espèces de l'AEMLAP comme indicateurs. En outre, des synergies entre la CMS et la CNULD ont été recensées, notamment en ce qui concerne le programme de travail du Groupe de travail AEMLAP et les cibles de neutralité en matière de dégradation des terres de la CNULD. En juin 2024, les deux secrétariats ont convenu d'organiser conjointement un atelier sur le thème « Atteindre les cibles de neutralité en matière de dégradation des terres par la restauration de l'habitat des oiseaux terrestres migrateurs », qui se tiendra idéalement en Afrique. En juin 2024, une contribution volontaire du Gouvernement suisse a été reçue à cette fin, mais des ressources supplémentaires sont nécessaires pour mener à bien cette activité.
8. En guise de suivi, le Secrétariat a élaboré une note conceptuelle et a contacté les membres du Groupe de travail AEMLAP ainsi que les parties prenantes afin de solliciter leur soutien pour organiser cet atelier. Bien que quelques réponses positives aient été reçues, l'atelier ne devrait pas avoir lieu avant le premier semestre 2026.
9. Les membres du Groupe de travail AEMLAP ont promu l'AEMLAP lors de plusieurs conférences et événements, tels que la COP16 de la CNULD, à l'occasion de laquelle un événement parallèle a été organisé conjointement le 4 décembre 2024 par les Secrétariats de la CNULD et de la CMS autour du thème « Atteindre les cibles de neutralité en matière de dégradation des terres grâce à la restauration des habitats des oiseaux terrestres migrateurs ».
10. Les membres du Groupe de travail AEMLAP, en coordination avec le Secrétariat, ont soutenu les travaux accomplis par le groupe « Outardes sans frontières ». Ce groupe rassemble un consortium de personnes, d'organisations et d'autres parties prenantes ayant une expérience dans la conservation durable de l'outarde. Il a élaboré un plan d'action exhaustif multi-espèces pour les outardes afin de guider les actions de conservation des 26 espèces d'outardes du monde entier dans les années à venir. De plus amples informations sur le groupe Outardes sans frontières et le plan d'action sont disponibles sur la [page web du groupe](#) et dans les documents [UNEP/CMS/COP15/Doc.26.4.1](#) et [UNEP/CMS/COP15/Doc.26.4.2](#).
11. En ce qui concerne la Décision 14.133 c), en 2024 et 2025, le Secrétariat et le Groupe directeur du Groupe de travail AEMLAP ont décidé de proposer des modifications à la Résolution 11.15 (Rev.COP14), étant donné que le Groupe de travail sur la réduction du risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs est resté inactif pendant la période intersessions et qu'il n'a pas été possible de mobiliser des fonds pour sa coordination (voir [UNEP/CMS/COP15/Doc.26.2](#)).
12. L'unité de coordination du Groupe de travail AEMLAP a également soutenu les projets suivants :
  - a) le projet d'Atlas des oiseaux d'Afrique (African Bird Atlas Project), un programme de science citoyenne de surveillance des oiseaux à l'échelle du continent, qui fournit des informations sur la répartition des oiseaux africains et leur état de conservation ; de nouveaux projets nationaux ont été lancés au Sénégal et en Côte d'Ivoire à

travers des ateliers avec des membres du Groupe de travail AEMLAP, ce qui a permis d'élargir la portée du projet .

- b) l'initiative [EUFLYNET COST Action](#), qui vise à comprendre la dynamique des populations d'oiseaux terrestres migrateurs, bénéficie du soutien des membres du Groupe de travail AEMLAP pour la mise au point d'instruments clés destinés à la protection de ces populations.

#### Plans d'action par espèce élaborés en collaboration avec l'AEMLAP

13. Les activités relatives au bruant auréole (*Emberiza aureola*), à la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) et au rollier d'Europe (*Coracias garrulus*) sont décrites dans le document [UNEP/CMS/COP15/Doc.26.4.1 Action Plans for Birds](#).

#### Défis dans la mise en œuvre de l'AEMLAP et du programme de travail du Groupe de travail AEMLAP

14. Bien que le Groupe directeur du Groupe de travail AEMLAP soit très actif, l'ampleur de ses ambitions, l'étendue géographique concernée et le volume important d'activités signifient que des ressources supplémentaires continuent d'être nécessaires pour assurer la pleine mise en œuvre du programme de travail et son suivi. À ce jour, la coordination du Groupe directeur du Groupe de travail AEMLAP est assurée de manière bénévole par la Station ornithologique suisse, car aucune ressource financière n'a été fournie pour garantir un poste de coordonnateur à temps plein pour cet instrument.
15. Malgré la coopération très fructueuse et l'intérêt pour le développement d'initiatives conjointes entre les Secrétariats de la CMS et de la CNULD, l'atelier conjoint prévu pour 2026 n'a pas encore été confirmé en raison d'un appui financier insuffisant.

#### Discussion et analyse

16. Dans les décisions proposées, les Parties sont invitées à soutenir des actions concrètes de collaboration entre les agences des Nations Unies concernées, en particulier une nouvelle proposition d'atelier sur l'intégration des exigences en matière de biodiversité dans la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres (Décision 14.DD b)).
17. De plus, ces propositions de décisions soulignent la nécessité d'une prise de conscience technologique, d'une utilisation plus poussée des technologies modernes (notamment l'imagerie par satellite) et d'une utilisation active des programmes existants, tels que les outils de surveillance des oiseaux susmentionnés, afin d'établir des priorités et de mettre en œuvre des actions en faveur des espèces et des habitats dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'AEMLAP.

#### Actions recommandées

18. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
  - a) d'adopter les projets d'amendements à la Résolution 11.17 (Rev.COP14) tels qu'ils figurent à l'annexe 1 du présent document ;
  - b) d'adopter les projets de décision tels qu'ils figurent à l'annexe 2 du présent document ;
  - c) de supprimer les Décisions 14.130–14.133

## ANNEXE 1

## PROPOSITION DE RÉVISION DE LA RÉOLUTION 11.17 (Rev.COP14)

**PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS  
D'AFRIQUE-EURASIE (AEM LAP)**

*Note : Le nouveau texte proposé est souligné. Le texte à supprimer est ~~barré~~.*

*Préoccupée* par l'existence de preuves scientifiques irréfutables du déclin généralisé des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie au cours des dernières décennies, et par le fait que ces déclins fassent l'objet d'une préoccupation croissante en matière de conservation dans les cercles scientifiques et politiques, les populations nicheuses européennes de certaines espèces autrefois répandues ayant diminué de plus de moitié au cours des 30 dernières années,

*Consciente* que l'état des oiseaux terrestres migrateurs est largement utilisé comme indicateur de la santé globale de l'environnement et de la biodiversité, notamment en ce qui concerne l'atteinte de la Cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal qui porte sur la remise en état efficace des zones dégradées, et que les oiseaux terrestres migrateurs peuvent fournir un indicateur efficace de l'utilisation durable des terres lorsque leur suivi est assuré par des méthodes normalisées,

*Consciente également* que les principaux facteurs de ce déclin semblent être la dégradation des habitats de reproduction, en particulier au sein des agrosystèmes, des zones boisées et des forêts, et que la combinaison de facteurs liés à la dégradation anthropique des habitats, aux prélèvements non durables et au changement climatique entraîne des déclins dans les zones utilisées en dehors de la période de reproduction,

*Préoccupée* du fait que les tendances actuelles de l'utilisation des terres en Afrique, comme en Eurasie, entraînent des transformations considérables des paysages pouvant avoir des effets négatifs importants sur la biodiversité, notamment sur les oiseaux migrateurs ; et que ce problème doit être traité, car cette biodiversité est précieuse en tant que telle et également pour les services écosystémiques qu'elle fournit, constituant la base de moyens d'existence résilients pour les populations rurales,

*Notant* que le programme de travail actualisé du Groupe de travail pour 2021-2026-2032 a été coordonné par le Groupe directeur AEML ~~et le Secrétariat, soutenu par~~ avec le soutien du Secrétariat et de l'Unité de coordination mise en place par la Station ornithologique suisse (SOI) en tant qu'unité de coordination, et approuvé par le Groupe de travail en novembre 2022,

*Accueillant favorablement* le rapport de l'atelier intitulé *Sustainable Land Use in West Africa: National and International Policy Responses that Deliver for Migratory Birds and People* (Utilisation durable des terres en Afrique de l'Ouest : Réponses en matière de politiques nationales et internationales satisfaisant aux besoins des oiseaux migrateurs et des personnes) (LUMB) (« l'atelier ») qui a eu lieu à Abuja (Nigéria) du 24 au 26 novembre 2016 ainsi que la Déclaration d'Abuja *Sustainable Land Use for People and Biodiversity including Migratory Birds in West Africa* (Utilisation durable des terres pour les personnes et la biodiversité, y compris les oiseaux migrateurs en Afrique de l'Ouest),

*Se félicitant en outre* de l'achèvement du projet de BirdLife International et de Naturschutzbund Deutschland intitulé *African Biosphere Reserves as Pilot Sites for Monitoring and Conservation of Migratory Birds (AfriBiRds)* (Les réserves de biosphère africaines comme sites pilotes pour le suivi et la conservation des oiseaux migrateurs), financé par l'Allemagne, et du potentiel du projet à contribuer à l'élaboration d'indices nationaux relatifs aux oiseaux sauvages et à la génération d'informations sur les oiseaux migrateurs en général, ainsi que du projet du partenariat BirdLife *Living on the Edge*,

*Se félicitant en outre* des travaux des partenaires de BirdLife International financés par la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) visant à établir et mener des projets consacrés au suivi des oiseaux communs (qui s'inspirent du Pan-European Common Bird Monitoring Scheme établi en 2002 et sont soutenus par l'Union européenne et la RSPB) en Ouganda et au Botswana, avec l'aide de scientifiques locaux volontaires, qui ont permis de produire des indicateurs scientifiques fiables et de réunir des informations environnementales complémentaires pour leurs pays,

*Rappelant* la pertinence de l'utilisation durable des terres pour la CMS et son le Plan stratégique de Samarcande 2015-2024-2023-2032 pour les espèces migratrices, et pour d'autres instruments de la Famille CMS comme l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et son Plan stratégique 2019-2027 ainsi que le Mémoire d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces),

*Reconnaissant* le rôle crucial que jouent les terres dans la réduction, le stockage et la séquestration des émissions de gaz à effet de serre, identifié dans le rapport intitulé *Changements climatiques et terres émergées : rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres*, préparé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et par conséquent l'importance de la transition vers des systèmes d'utilisation durable des terres afin de respecter l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC),

*Reconnaissant* l'importance de l'utilisation durable des terres pour la mise en œuvre d'un large éventail d'accords internationaux concernant les oiseaux terrestres migrateurs, tels que les Objectifs de développement durable (ODD), le ~~Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal~~ KMGBF, la CCNUCC et son Accord de Paris, la Convention de Ramsar et son Plan stratégique 2016-2024, ainsi que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et son Cadre stratégique 2018-2030,

*Reconnaissant* le Cadre et les Lignes directrices de l'Union africaine sur les politiques foncières, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Domaine prioritaire du programme pour un meilleur environnement ~~l'Objectif stratégique 2~~ du Cadre stratégique révisé de la FAO 2022-2031, les Déclarations ministérielles sur la sécurité alimentaire et les secteurs d'activités agricoles face aux changements climatiques adoptée à la ~~29<sup>e</sup> session~~ de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique le 8 avril 2016, les recommandations des participants à la Réunion régionale de la FAO sur l'agroécologie en Afrique subsaharienne le 6 novembre 2015, la résolution 2/24 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et son Initiative Pauvreté-Environnement, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et son Plan stratégique 2018-2024-2025,

*Reconnaissant également* le Programme régional d'investissement agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP 25), le Plan de convergence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers, les contributions à l'échelle nationale dans le cadre de la CCNUCC, ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour des pratiques et approches de gestion durable en faveur des oiseaux et des personnes en Afrique de l'Ouest,

*Notant* que les changements dans l'utilisation des terres constituent un facteur clé de la perte continue de la biodiversité en Afrique, et que les moteurs de ces changements et les solutions permettant l'utilisation durable des terres, identifiés lors de l'atelier, sont applicables à la conservation dans de nombreux paysages d'Afrique et au-delà,

*Rappelant* que la résolution 10.27<sup>1</sup> de la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties priait instamment les Parties et invitait les non-Parties et les autres parties prenantes à développer, avec le Secrétariat de la CMS, un plan d'action pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie et de leurs habitats tout au long la voie de migration qui a été adopté à la 11<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, et sur la base duquel la COP pourra examiner la nécessité d'établir un nouvel instrument ou la possibilité de choisir un instrument existant comme cadre,

*Rappelant en outre* la résolution 11.16 (Rev. COP14), *Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs*, et les Lignes directrices pour prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs adoptées par la résolution 11.15 (Rev. COP14), *Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs*,

*Prenant note* du rapport de l'atelier consacré à l'élaboration du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, qui s'est tenu à Accra (Ghana) du 31 août au 2 septembre 2012,

*Reconnaissant* avec gratitude les contributions des membres du Groupe de travail établi sous l'égide du Conseil scientifique de la CMS et de sa coordination par BirdLife International de 2015 à 2017,

*Reconnaissant en outre* la coordination du Groupe de travail par la Station ornithologique suisse (SOI – Vogelwarte Sempach) à partir de 2022,

*Se félicitant* de la création du Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs (MLSG – Migratory Landbirds Study Group) en tant que réseau international de spécialistes et d'organisations travaillant sur la recherche, le suivi et la conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs,

*Prenant note* des résultats de la réunion inaugurale à Wilhelmshaven (Allemagne), ayant eu lieu du 26 au 28 mars 2014 et des Amis du Plan d'action pour les oiseaux terrestres (FLAP – Friends of the Landbirds Action Plan) en tant que forum pour les parties prenantes, organisations et personnes souhaitant suivre et appuyer le Plan d'action de la CMS et la conservation des oiseaux terrestres migrateurs en général, ainsi que du développement et de l'opérationnalisation des FLAP par BirdLife International en tant que plateforme de réseau en ligne,

<sup>1</sup> La résolution a été abrogée et intégrée dans la résolution 11.17, qui a été amendée lors de la COP12, de la COP13 et de la COP14.

Se félicitant en outre de la publication de l'*Eurasian African Bird Migration Atlas* (Atlas européen de la migration des oiseaux d'Afrique-Eurasie), basé sur des contrôles d'oiseaux bagués, des études de suivi par European Union for Bird Ringing (EURING), avec l'appui du Secrétariat de la CMS et du Gouvernement italien,

Prenant note de la conclusion de l'atelier organisé par la Cambridge Conservation Initiative les 12 et 13 mars 2019, intitulé *Science and Policy to Address Threats to the Afro-Palaeartic Migratory Birds: new research and future policy* (Sciences et politiques visant à contrer les menaces pesant sur les oiseaux migrateurs afro-paléarctiques : nouvelles recherches et politiques futures) indiquant que, pour de nombreux oiseaux terrestres d'Afrique-Eurasie en déclin l'« action générique » la plus bénéfique en dehors des aires de reproduction consistera probablement à conserver et à renforcer le couvert arboré dans le paysage, en particulier par des mesures dans l'environnement général au-delà de la protection traditionnelle des forêts, et que les approches internationales visant à conserver et à renforcer le couvert arboré, telles que le Défi de Bonn, Trillion Trees et la Grande Muraille Verte, ainsi que les initiatives locales d'aide et de développement dans le domaine de l'agriculture et de la foresterie, constituent des expériences potentielles permettant de déterminer, grâce à un suivi minutieux, ce qui fonctionne en matière de création d'habitats (ce qui permet de comparer la biodiversité entre les sites et les années) et d'avantages socio-économiques pour les communautés locales, afin de fournir des indications sur les interventions bénéfiques, et

Notant en outre que le symposium et la table ronde du Congrès panafricain d'ornithologie (PAOC) *Integrating science, policy and sustainable development to address African-Eurasian migrant landbird declines: African perspectives on a flyway-wide issue* (Intégrer les sciences, la politique et le développement durable pour lutter contre le déclin des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie : Perspectives africaines sur une question concernant l'ensemble de la voie de migration) ont conclu qu'il existe de nombreuses possibilités d'obtenir des résultats positifs pour les oiseaux terrestres migrateurs, la biodiversité au sens large et les communautés locales si les communautés soucieuses de la biodiversité et du développement humain travaillent de concert sur des approches de développement durable fondées sur la restauration des écosystèmes, notamment sur une sélection d'espèces d'arbres permettant d'optimiser les avantages tant pour les communautés locales que pour la biodiversité, en encadrant les interventions pour obtenir des résultats sur les indicateurs socio-économiques et de biodiversité, et en utilisant le suivi des résultats des interventions dans le paysage pour mieux comprendre l'efficacité des différentes approches,

*La Conférence des Parties à la  
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Adopte* le Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP) (le « Plan d'action ») et ses annexes, contenus dans l'annexe de la présente résolution, et prie instamment les Parties et encourage les non-Parties et les parties prenantes à mettre en œuvre le Plan d'action de manière prioritaire, en suivant en particulier le Programme de travail 20246-202632 du Groupe de travail ;
2. *Prie* les Parties et encourage les non-Parties à traiter la question de la perte et de la dégradation des habitats des oiseaux terrestres migrateurs par le développement de politiques qui permettent le maintien, la gestion et la restauration des habitats naturels et semi-naturels dans l'environnement en général, comprenant le travail avec des communautés locales et en partenariat avec la communauté œuvrant pour la réduction de la pauvreté et avec les secteurs de l'agriculture et la foresterie en Afrique ;

3. *Prie* les Parties et encourage les non-Parties à collaborer avec des agences, des organisations et des communautés locales pour éviter toute utilisation des terres et tout changement dans l'utilisation des terres préjudiciables à la biodiversité dans la région de la voie de migration Afrique-Eurasie, notamment et en premier lieu en Afrique de l'Ouest, en favorisant l'utilisation durable des terres par des pratiques et des approches énoncées lors de l'atelier de la CMS en novembre 2016 (Déclaration d'Abuja) ;
4. *Invite* les Parties et les non-Parties à reconnaître et soutenir l'action conjointe des conventions et processus internationaux pertinents pour une utilisation durable des terres favorable aux oiseaux migrateurs et permettant d'atteindre les objectifs de la CMS, en particulier en ce qui concerne l'Article II.1 et le Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices (PSEM) de la CMS, et pour faciliter l'atteinte des Objectifs de développement durable ;
5. *Prie* les Parties et invite les États de l'aire de répartition à mettre en œuvre les mesures existantes au titre de la CMS, de l'AEWA, du MdE Rapaces et d'autres traités environnementaux internationaux pertinents, en particulier lorsque ceux-ci contribuent aux objectifs du Plan d'action pour les oiseaux terrestres, afin d'accroître la résilience des populations d'oiseaux terrestres migrateurs et leur capacité à s'adapter aux changements environnementaux ;
6. *Demande* aux Parties de continuer à remédier d'urgence aux problèmes de l'abattage, du prélèvement et du commerce<sup>2</sup> illégaux et non durables d'oiseaux terrestres lors de la migration et de l'hivernage, et de s'assurer que des législations nationales de conservation sont en vigueur et appliquées, et que des mesures d'application sont prises, et prie le Secrétariat de rester en contact avec la Convention de Berne et les autres instances compétentes afin de faciliter l'atténuation aux échelles nationale et internationale du problème de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux d'oiseaux conformément à la résolution 11.16 (Rev. COP14), *Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs* ;
7. *Demande en outre* aux Parties de prendre d'urgence des mesures concrètes pour faire face aux menaces qui pèsent sur les outardes migratrices, un groupe d'espèces d'oiseaux terrestres migrateurs fortement menacées et en déclin qui subissent une pression particulière du fait d'abattages illégaux, de prélèvements non durables, de collisions avec les infrastructures électriques et de la perte et la dégradation des habitats, y compris comme indiqué dans les plans d'action pour les espèces concernées ;
8. *Prie instamment* les Parties et invite les non-Parties à mettre en œuvre les Lignes directrices pour prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs adoptées au titre de la résolution 11.15 (Rev. COP14), *Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs*, en particulier celles ayant trait aux pesticides agricoles et aux traitements pharmaceutiques vétérinaires qui concernent particulièrement les oiseaux terrestres migrateurs en tant que cause majeure de mortalité ;

<sup>2</sup> Il existe des différences régionales dans la terminologie convenue, en anglais, pour le problème du prélèvement illégal d'oiseaux dans la nature ; en Europe et dans la région méditerranéenne, le terme convenue est « *illegal killing and taking* » (abattage et prélèvement illégaux) pour éviter toute confusion avec les pratiques de chasse admises, tandis qu'en Asie-Australasie, le terme convenue est « *illegal hunting and taking* » (chasse et prélèvement illégaux) en raison de sensibilités culturelles.

9. *Prie* le Conseil scientifique, en partenariat avec le Groupe de travail et en liaison avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs (MLSG), les établissements universitaires concernés et les bailleurs de fonds pour la recherche, sous réserve de la disponibilité des ressources, d'évaluer les bases de données à long terme et à grande échelle [comme l'Atlas européen des migrations d'oiseaux, le Projet d'atlas des oiseaux d'Afrique (ABAP) ou l'Atlas de la migration des oiseaux d'Afrique-Eurasie], l'utilisation de technologies de repérage nouvelles et émergentes, les études de terrain sur les oiseaux migrateurs en Afrique, en Europe et en Asie, l'utilisation de données démographiques et d'études dans les aires de reproduction en Eurasie, et l'utilisation de données d'observation par télédétection des changements de la couverture terrestre en Afrique et en Asie, et de s'appuyer sur les conclusions de cette évaluation pour promouvoir activement des activités de recherche visant à combler les principales lacunes dans les connaissances relatives à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs en Afrique-Eurasie, entre autres, afin de :
- a) s'appuyer sur des analyses multi-espèces et des technologies de suivi pour identifier les routes et stratégies migratoires et, ce faisant, mieux comprendre les schémas de déplacement, les zones géographiques particulièrement importantes pour plusieurs espèces d'oiseaux terrestres et la connectivité migratoire, ce qui permettra de cibler plus efficacement la recherche sur le terrain, le suivi et les actions de conservation ;
  - b) entreprendre des études de terrain approfondies en Afrique subsaharienne et sur les sites de halte migratoire, en s'appuyant sur les données existantes le cas échéant, afin de mieux comprendre les schémas de répartition des espèces, l'utilisation des habitats et l'écologie alimentaire, et en particulier d'analyser et d'améliorer la conservation des haltes migratoires situées juste au nord et au sud du Sahara (y compris par des activités de collecte de données et la création de liens avec les parties prenantes concernées) ;
  - c) synthétiser les données des aires de reproduction eurasiennes afin d'explorer les schémas spatiaux et temporels des paramètres démographiques en relation avec les routes migratoires et les schémas à grande échelle des changements environnementaux ;
  - d) utiliser les données d'observation de la Terre des images satellitaires et, si possible, en conjonction avec les données de suivi au sol des habitats et des oiseaux (y compris au moyen de synergies avec les programmes communs de suivi des oiseaux et l'élargissement de ces derniers) afin de mieux cerner l'évolution de la couverture terrestre et son impact sur les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie, et de rechercher les facteurs de changement de l'utilisation des terres et de la couverture terrestre ;
  - e) chercher à mieux comprendre comment influencer sur les facteurs économiques et sociaux à l'origine des changements dans l'utilisation des terres et de la couverture terrestre à différentes échelles ;
  - f) encourager les recherches permettant de déterminer quelles caractéristiques des populations d'oiseaux terrestres migrateurs sont associées au déclin de population, et pour quelles populations d'oiseaux terrestres migrateurs en déclin, les conditions dans les aires de reproduction ne peuvent pas expliquer le déclin ;
  - g) travailler en collaboration avec des initiatives pertinentes afin de suivre les effets sur les oiseaux terrestres migrateurs des interventions sur les habitats et l'utilisation des terres, y compris des interventions axées sur la réduction de la

pauvreté ou les effets du changement climatique, et intégrer les savoirs sur les espèces d'arbres particulièrement importantes pour les oiseaux terrestres migrateurs dans les processus de planification de projets relatifs à la plantation d'arbres ; et

- h) encourager la détection des sites de nidification afin d'éviter que des pratiques agricoles ne les détruisent ;
10. *Prie également* le Conseil scientifique et le Groupe de travail, sous réserve de ressources disponibles, en liaison avec le FLAP, de promouvoir et d'encourager le renforcement de la sensibilisation du grand public et des parties prenantes, et du soutien à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs le long de la voie de migration, notamment en ce qui concerne la façon dont les oiseaux partagent leur cycle annuel entre les pays et agissent en tant qu'indicateurs de la santé globale de l'environnement, des personnes et de l'ensemble de la biodiversité ;
  11. *Prie en outre* le Conseil scientifique et le Groupe de travail, sous réserve de ressources disponibles, en liaison avec le FLAP, de transmettre les données probantes et les informations disponibles aux décideurs et prescripteurs d'actions ;
  12. *Demande* au Secrétariat, en collaboration avec les Parties et les organisations internationales compétentes, sous réserve de ressources disponibles, d'organiser des ateliers régionaux pour traiter des questions spécifiques et promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action et partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la conservation efficace des oiseaux terrestres migrateurs ;
  13. *Appelle* les Parties et invite les non-Parties et les parties prenantes, avec l'appui du Secrétariat, à renforcer les capacités nationales et locales de mise en œuvre du Plan d'action, notamment par le développement de partenariats avec les groupes concernés par la réduction de la pauvreté, la neutralité en matière de dégradation des terres et les solutions fondées sur la nature, et par l'élaboration de cours de formation, la traduction et la diffusion d'exemples de bonnes pratiques, le partage des protocoles et règlements, le transfert de technologies, et par la promotion de l'utilisation d'outils en ligne pour traiter des questions spécifiques pertinentes pour le Plan d'action ;
  14. *Encourage* les Parties et les non-Parties à maintenir ou élaborer, si nécessaire, des programmes nationaux de suivi des oiseaux communs en vue de l'établissement d'indices nationaux relatifs aux oiseaux sauvages en tant qu'indicateurs de l'utilisation durable des terres et de la santé des écosystèmes, par exemple dans le contexte de l'élaboration du Landbird Monitoring Programme for the East Atlantic Flyway (programme de suivi des oiseaux terrestres pour la voie de migration de l'Atlantique Est), en s'appuyant sur les expériences acquises grâce aux opérations réussies menées dans le cadre des projets de suivi des oiseaux communs en Afrique et par le Pan-European Common Bird Monitoring Scheme en Europe, impliquant la mise en place d'un ensemble de sites de suivi des oiseaux dans plusieurs pays, pouvant constituer à terme la base d'un indicateur mondial des oiseaux sauvages qui pourrait être utilisé par les différents accords multilatéraux sur l'environnement et les processus internationaux traitant de la gestion durable des terres ;
  15. *Encourage en outre* les Parties et les non-Parties à soutenir activement et à utiliser la plateforme FLAP pour promouvoir les oiseaux terrestres et l'utilisation durable des terres, et ce qui fonctionne pour y parvenir, notamment par l'échange d'idées et d'informations, l'éducation et la sensibilisation ;

16. *Prie* le Groupe de travail et le Conseil scientifique de la CMS, sous réserve de ressources disponibles, en liaison avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs et le FLAP et avec l'appui du Secrétariat de la CMS, de soutenir la mise en œuvre de plans d'action pour diverses espèces, notamment pour le rolhier d'Europe (*Coracias garrulus*), adopté à l'origine au titre de la résolution 12.12, *Plan d'action pour les oiseaux*, pour la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), adopté à la 48<sup>e</sup> réunion du Comité permanent conformément à la décision 12.21, *Plans d'action pour les oiseaux*, et pour le bruant auréole (*Emberiza aureola*), après adoption, et de poursuivre l'élaboration de plans d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs en déclin, en particulier les bruants ;
17. *Prie instamment* les Parties et invite le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres organisations internationales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, y compris les instances traitant de la réduction de la pauvreté, de la neutralité en matière de dégradation des terres et des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les effets du changement climatique, de soutenir financièrement la mise en œuvre du Plan d'action, y compris au moyen d'un appui financier en faveur des pays en développement pour le renforcement des capacités en la matière ; et
18. *Invite* les Parties et le Conseil scientifique à rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action, y compris en ce qui concerne le suivi et l'efficacité des mesures prises, lors des futures sessions de la Conférence des Parties.

**ANNEXE 2**

## PROJETS DE DÉCISION

**PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE-  
EURASIE (AEMLAP)****15.AA À l'adresse des Parties**

Les Parties sont encouragées :

- a) à participer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi du programme de travail de l'AEMLAP, en favorisant l'usage de l'imagerie satellitaire associée à la surveillance des habitats et des oiseaux sur le terrain ;
- b) à prendre toutes les dispositions utiles pour que des synergies soient recherchées entre les États des aires de répartition de l'AEMLAP et de l'Initiative pour la Voie de migration d'Asie centrale ;

**15.BB À l'adresse des Parties et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales**

Les Parties et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales :

- a) sont invitées à participer à la mise en œuvre du programme de travail du Groupe de travail AEMLAP, notamment en facilitant l'échange d'informations sur les espèces et les habitats clés, en particulier pour lever les obstacles à l'utilisation durable des terres et à la conservation des habitats en Afrique, y compris les priorités pour l'Afrique de l'Ouest et l'Asie centrale, et en fournissant un appui technique aux pays en développement en vue du renforcement des capacités nécessaires en la matière ;
- b) sont exhortées à soutenir les approches internationales existantes visant à conserver et à améliorer le couvert végétal (par exemple, le défi de Bonn, Trillion Trees, Great Green Wall) et les projets locaux d'aide et de développement dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture et à collaborer dans ce cadre, en surveillant les résultats, en permettant des comparaisons entre les sites et entre les années, si possible dans le cadre d'expériences bien conçues, afin de fournir des informations sur les interventions qui peuvent créer des scénarios gagnant-gagnant pour les oiseaux en tant qu'indicateur de la biodiversité, pour les communautés locales en matière d'avantages socio-économiques, et pour la neutralité de la dégradation des terres et les solutions climatiques basées sur la nature, ou qui, au moins, peuvent être bénéfiques pour les oiseaux sans pour autant compromettre les autres objectifs ;
- c) sont invités à promouvoir l'enrichissement de la couverture végétale (y compris, sans toutefois s'y limiter, les arbres) par l'utilisation d'espèces indigènes et la promotion de pratiques de gestion des terres écologiquement durables et d'une utilisation rationnelle de l'eau.

### **15.CC À l'adresse du Conseil scientifique**

Le Conseil scientifique est chargé, sous réserve de la disponibilité des ressources :

- a) de poursuivre les travaux du Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie jusqu'à la COP16, en élargissant sa composition et en intégrant l'expertise des régions actuellement absentes, afin de faciliter et de suivre la mise en œuvre du plan d'action, en formulant des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre du programme de travail 2026-2032 ;
- b) de fournir un soutien au Groupe de travail, à son Groupe directeur et à son unité de coordination pour la mise en œuvre du programme de travail du Groupe de travail.

### **15.DD À l'adresse du Secrétariat**

Le Secrétariat est chargé, sous réserve de la disponibilité des ressources :

- a) de soutenir le Groupe de travail afin qu'il organise au moins une réunion entre la COP15 et la COP16 pour, entre autres activités, examiner la mise en œuvre du plan d'action et du programme de travail ;
- b) d'organiser un atelier sur l'intégration des exigences en matière de biodiversité dans la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres à l'échelle appropriée, en coopération avec la CNULD.